

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Etablissement public Centre de Musiques Amplifiées (Rockhal)
ayant son siège social à l'adresse 5, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro J47
(à biffer si non applicable), représentée par Messieurs Luc Henzig et Olivier Toth

actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom: Olivier Toth

Nom: Luc Henzig

Fonction: Directeur général

Fonction: Président du Conseil d'administration

Date: 10 octobre 2022

Cachet: 



